

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 17 novembre 2015

Délibération n° 2015-11-17-243

OBJET :

Flux financiers entre la communauté d'agglomération Seine-Amont et les villes membres

EXPOSE DES MOTIFS

En compléments du montant des attributions de compensation 2015 différents transferts financiers qui les complètent ont été définis suites aux travaux de la CLETC :

1. Faire procéder par la CASA à un reversement à la ville d'Ivry sur AC 2014 Part Investissement pour la plateforme soit **24 310€**.
2. Faire procéder par la CASA à un reversement à la ville d'Ivry sur AC 2014 Part Fonctionnement soit **57 682€**.
3. Faire procéder par la CASA à un reversement à la ville d'Ivry sur factures payées en 2014 pour la plateforme Charles Foix soit **11 839€**.
4. Faire procéder par la CASA au remboursement à la ville d'Ivry de la dette récupérable 2014 par la CASA soit **20 130€** en intérêts (écriture en fonctionnement) et **58 464€** en capital (écriture en investissement).
5. Faire procéder par la CASA à un reversement exceptionnel à la ville de Choisy de **418 700 €** au titre des pertes enregistrées par la ville sur l'exercice 2014.
6. De faire procéder par la CASA à la ville de Choisy au reversement des 9 premiers mois de l'année des salaires et charges structurelles pour les trois postes transférés de la Direction de l'Aménagement budget ville soit **113 350 €**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu l'exposé des motifs,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge daté du 30 septembre 2015,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1 : De fixer le montant des différents flux financiers de la communauté d'agglomération vers les villes membres comme suit :

- **24 310 €** à la ville d'Ivry sur AC 2014 Part Investissement
- **57 682 €** à la ville d'Ivry sur AC 2014 Part Fonctionnement
- **11 839 €** à la ville d'Ivry sur factures payées par celle-ci en 2014 pour la plateforme Charles Foix
- **20 130 €** en intérêts (fonctionnement) et **58 464 €** en capital (investissement) en remboursement à la ville d'Ivry de la dette récupérable 2014
- **418 700 €** à la ville de Choisy-le-Roi au titre des pertes enregistrées sur l'exercice 2014.
- **113 350 €** à la ville de Choisy-le-Roi au titre du reversement des 9 premiers mois de l'année des salaires et charges structurelles pour les trois postes transférés de la Direction de l'Aménagement budget ville

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Michel Leprêtre

Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

